

propres paroles en guise de préliminaire. J'ai posé la question suivante:

A propos de nos Indiens autochtones, j'aimerais, si vous me le permettez, poser une question concernant le Règlement sur l'aide aux bâtiments de pêche que le ministère des Pêcheries administre et qui s'applique seulement aux quatre provinces de l'Atlantique et à la province de Québec mais non à la Colombie-Britannique?

M. Levelton, directeur de la conservation et de la protection, dit alors:

Oui, surtout à cause de la correspondance échangée entre vous et M. Tremblay, pendant qu'il était ministre de la Citoyenneté et de l'Immigration, concernant le désir des Indiens autochtones de la Colombie-Britannique que ce règlement s'applique à eux.

M. Howard: J'aimerais savoir ce qui se passe.

M. Robichaud: Monsieur le président, ce règlement ne s'applique pas qu'aux provinces de l'Atlantique et à la province de Québec, mais nous avons eu des réunions avec le gouvernement de l'Ontario, des provinces des Prairies et de la Colombie-Britannique et ce règlement est applicable aux provinces qui ont une Commission de prêts aux pêcheurs avec laquelle nous pouvons traiter.

Il y a une distinction spéciale à faire dans le cas des Indiens autochtones. Le ministère du Nord canadien et des Ressources nationales a étudié récemment s'il était possible d'instituer un programme d'aide spéciale fondé sur le principe que nous avons sur la côte de l'Atlantique, lequel s'appliquerait aux Indiens autochtones. Au ministère des Pêcheries, nous avons offert toute l'aide possible pour fixer le règlement applicable à un tel programme. J'espère sincèrement que nous aurons quelque chose à appliquer avant longtemps à cet égard.

J'aimerais demander au ministre à peu près la même question, à savoir: qu'est-ce qui se passe?

L'hon. M. Robichaud: Cela me fait plaisir de répondre à la question de l'honorable député de Skeena. Ce que j'ai dit l'an dernier était exact. Nous avons l'intention d'étendre à la côte de l'Ouest ce programme d'assistance à la pêche. Nous avons déjà conféré à quelques reprises avec les représentants du gouvernement provincial de la Colombie-Britannique sur la côte du Pacifique et des provinces des Prairies. Nous avons déjà étendu à l'Ontario le programme d'assurance de façon à en faire profiter les bateaux de pêche.

Relativement au programme d'aide spéciale aux Indiens, nous avons eu un certain nombre de réunions avec les représentants du ministère des Affaires indiennes. En fait, une somme a été affectée à cette fin, mais nous la jugeons très insuffisante. Nous voulons l'augmenter, et j'espère que nous serons en mesure de prendre une décision finale très bientôt. Nous avons l'intention d'établir, à titre d'essai, un programme d'aide spéciale pour les pêcheurs indiens de la côte du Pacifique.

[M. Howard.]

M. Howard: D'après le ministre, une certaine somme est disponible à cette fin. Pourrait-il nous dire combien et quel ministère la fournira?

L'hon. M. Robichaud: Le ministère des Affaires indiennes. Tous les détails nécessaires à l'application de ce programme ont été fournis par le ministère des Pêcheries, mais la caisse sera administrée par le ministère des Affaires indiennes. Je le répète, nous estimons qu'une somme considérable devrait être fournie pour permettre la réalisation du programme.

M. Howard: Le ministre a-t-il dit que les fonds étaient maintenant disponibles?

L'hon. M. Robichaud: Non, monsieur le président, ils ne sont pas disponibles à l'heure actuelle, mais je crois comprendre que d'autres discussions auront lieu dans une semaine ou deux et que l'on prendra alors une décision définitive.

M. Howard: Si j'ai bien compris, le ministre a dit que l'on dispose d'une certaine somme actuellement, mais qu'elle n'est pas suffisante. Toutefois, il a expliqué la question.

L'hon. M. Robichaud: J'ai dit qu'à notre avis la somme proposée était trop faible pour permettre de réaliser le programme.

M. Howard: Monsieur le président, comme personne ne semble vouloir prendre la parole, j'aimerais soulever ici une autre question. Elle a trait aux règlements du ministère concernant les réserves d'eau douce des conserveries. J'ai écrit au ministre à ce sujet, car ces règlements pourraient nuire à deux conserveries tout près de Prince-Rupert. Je n'essaie pas de convaincre le ministre de modifier les règlements, et je ne pense pas que les personnes en cause veuillent qu'on les modifie. J'essaie simplement d'attirer l'attention du ministre sur la situation difficile qui peut résulter de l'application des règlements concernant l'eau douce.

Si je comprends bien, une aide financière a été offerte aux conserveries et aux collectivités de la côte atlantique pour leur permettre d'assurer l'approvisionnement en eau nécessaire aux conserveries pour qu'elles puissent se conformer aux règlements promulgués par le ministère. Sauf erreur, cette aide financière a été versée par l'Office d'expansion économique de la région atlantique et non directement par le ministère des Pêcheries, même si le gouvernement fédéral contribue aux frais d'exploitation de l'Office. Ce sont les impôts